

Programme d'aide aux producteurs d'expériences numériques

Webinaire

24 avril 2025

**BRILLER ICI
COMME AILLEURS**

SODEC
Québec 



Objectifs du programme

Objectifs généraux

- Valoriser les entreprises en production d'expériences numériques.
- Encourager le **développement du modèle d'affaires** des producteurs d'expériences numériques fondé sur la **création de propriétés intellectuelles** québécoises.

Objectifs spécifiques

- Stimuler les investissements des entreprises pour la production de propriété intellectuelle québécoise.
- Augmenter l'exploitation commerciale de contenus culturels de propriété intellectuelle québécoise du secteur des expériences numériques.
- Favoriser la diffusion de contenus culturels de propriété intellectuelle québécoise sur tout le territoire et leur découvrabilité numérique.



Conditions générales

Être une entreprise québécoise légalement constituée (société par actions, organisme à but non lucratif, coopérative, société en nom collectif) œuvrant principalement en production d'expériences numériques depuis au moins deux ans;

Avoir son siège et principal établissement au Québec, et démontrer que le contrôle de droit et de fait de l'entreprise est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents ayant leur résidence fiscale au Québec. On entend par siège et principal établissement l'endroit où se situe le centre de décision et où s'exerce la direction véritable de l'entreprise.



Critères d'admissibilité (suite)

Dans le cadre de ce programme, les **entreprises québécoises en production d'expériences numériques** sont entendues comme celles :

- dont les activités utilisent la technologie et la créativité numérique comme matière première afin de créer des contenus culturels destinés à de nouveaux circuits de diffusion et sortant du cadre des modèles de distribution traditionnels;
 - dans le cadre de ce programme, l'expression « contenus culturels » renvoie autant à des contenus, des œuvres, des expériences ou des produits;
- dont les étapes de création et de production sont principalement réalisées au Québec et de façon significative par un ou des créateurs québécois actifs dans l'entreprise;
 - dans le cadre de ce programme, l'expression « créateurs québécois » renvoie à toute personne dont la résidence fiscale est au Québec qui, par son métier, sa spécialisation, son savoir-faire ou son expertise particulière, contribue à la création du contenu culturel (artiste, artisan, auteur, illustrateur, concepteur, animateur, ingénieur, etc.);
- dont le ou les formats des contenus ne sont pas présentement soutenus par un programme d'aide financière dédiée de la SODEC.



Critères d'admissibilité (suite)

Détenir un **catalogue** de productions d'expériences numériques dans les formats suivants :

- XR : réalité virtuelle, augmentée et mixte;
- in situ : expériences, installations, expositions et scénographies immersives et/ou interactives;
- Produits et expériences interactifs.

À noter que la SODEC pourrait soutenir d'autres formats émergents.



Clientèles non admissibles

Les formats suivants ne seront pas considérés dans le catalogue :

- les jeux vidéo;
- les balados;
- les effets visuels (VFX);
- l'animation (2D, 3D, etc.);
- le motion design;
- les miniséries et les séries Web;
- ainsi que tous les formats dits traditionnels déjà soutenus dans les programmes de la SODEC.

Les contenus d'ordre publicitaire, promotionnel et de commandite ainsi que ceux dont le seul but est de modifier le format, la durée ou le support d'une œuvre déjà réalisée ne seront pas considérés non plus.



Stratégie d'entreprise

Présentez la stratégie de développement de **l'entreprise pour les deux prochaines années**

- Objectifs généraux poursuivis et résultats attendus pour l'entreprise (ex. : visibilité, positionnement, croissance, ventes, revenus);
- Stratégie de développement de propriété intellectuelle;
- Utilisation des ressources humaines/développement de l'équipe;
- Stratégies pour cibler des publics québécois;
- Stratégie de diffusion, de commercialisation et de mise en marché au Québec;
- Enjeux de développement durable.

Spécifiez en quoi la stratégie permet de répondre aux défis exprimés précédemment.

Plan d'action

Présentez les projets de création de propriété intellectuelle originale que l'entreprise souhaite développer dans le cadre de cette stratégie (description de l'œuvre/projet/expérience, format, etc.)

NOM DE L'ENTREPRISE												
TITRE PROJET No 1 :												
OBJECTIFS GÉNÉRAUX												
Format du projet <i>(choisissez parmi les options du menu déroulant)</i>	Modèle de commercialisation et revenus anticipés <i>(ex. ventes, licence d'utilisation, billetterie, etc.)</i>	Diffusion auprès du public québécois <i>(type de public, moyen pour les rejoindre, régions ciblées, etc.)</i>	Éléments de développement durable intégrés dans le projet	Impact sur le développement de l'entreprise	Phase du projet <i>(choisissez parmi les options du menu déroulant)</i>	Courte description de la phase / commentaires	RÉPARTITION DES DÉPENSES					
							Salaire et honoraires liés à l'étape du projet	Frais de production liés à l'étape du projet <i>(matériel, équipement, etc.)</i>	Frais de commercialisation sur le marché québécois	Frais de diffusion et de distribution sur le marché québécois	Autres dépenses pertinentes et nécessaires à la réalisation du projet	Précisions sur les autres dépenses
TOTAUX							- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	



Dépenses admissibles

- Les salaires et honoraires directement liés aux contenus, et ce, pour l'ensemble des étapes allant de l'idéation jusqu'à la diffusion (créateurs québécois fort atout);
- Les frais de production pour la conception, production et diffusion des contenus (incluant les frais d'infrastructure technologique);
- Les frais de commercialisation, de mise en marché, de promotion et de découvrabilité numérique des contenus visant le public québécois;
- Les frais de diffusion et de distribution des contenus visant le public québécois;
- Toutes autres dépenses pertinentes et nécessaires à la réalisation des contenus.



Dépenses non admissibles

- Les projets d'immobilisation tels que l'achat, la rénovation ou l'amélioration de terrains et bâtiments;
- Le renflouement d'un fonds de roulement, le remboursement d'emprunts ou d'une dette, un déficit d'exploitation, les pertes en capital et le rachat de capital;
- Toute dépense qui serait déjà soutenue par un autre programme de la SODEC.



Fonctionnement du programme et processus d'évaluation

Dans le cadre de ce programme, la SODEC souhaite soutenir une cohorte d'entreprises en leur offrant, en plus de la subvention, un accès à des activités d'accompagnement adaptées aux besoins des entreprises retenues.

Le processus d'évaluation se fera selon les étapes suivantes sur une base comparative :

1. Admissibilité
2. Évaluation en comité interne
3. Évaluation en comité externe
4. Entrevue (si jugée nécessaire)
5. Sélection finale

Étape de mi-parcours

Douze mois après l'acceptation de la demande, la SODEC communiquera avec les entreprises soutenues pour prévoir une entrevue de mi-parcours afin de suivre l'avancement de la stratégie. Avant cette entrevue, il faudra remplir la section « rapport intérimaire » du Plan d'action soumis lors de la demande en prenant soin d'indiquer et de justifier toute modification apportée à la stratégie originale.

Clôture de la demande



Critères d'évaluation

Les demandes sont analysées selon les critères suivants :

- la qualité des réalisations antérieures de l'entreprise en production d'expériences numériques (son catalogue);
- la santé financière de l'entreprise;
- la qualité de la présentation de la demande;
- la vision et la qualité de la stratégie d'entreprise et des publics visés.



Critères d'évaluation (suite)

La vision et la qualité de la stratégie d'entreprise et des publics visés, soit :

- la qualité et l'originalité des contenus soumis dans le cadre de la stratégie;
- les objectifs poursuivis et les résultats attendus pour l'entreprise (p. ex., visibilité, positionnement, croissance, ventes, revenus);
- les retombées sur le développement du secteur d'activité;
- la valorisation et la priorisation des ressources québécoises dans la stratégie d'entreprise;
- le potentiel de diffusion et de découvrabilité;
- le potentiel commercial;
- le réalisme budgétaire;
- la capacité de l'entreprise requérante à réaliser sa stratégie d'entreprise;
- la place accordée aux enjeux de développement durable dans la stratégie d'entreprise.



Présentation d'une demande

Le dépôt d'une demande d'aide financière à la SODEC s'effectue exclusivement par l'entremise du portail électronique de dépôt sécurisé **SOD@ccès**.

Le numéro de programme dans SOD@ccès est le **30-57-00**.

Dépôt de la demande **entre le 14 avril et le 5 juin 2025**

Veuillez consulter le **guide pour la présentation d'une demande**.

Soutien technique SOD@ccès : **sodacces@sodec.gouv.qc.ca** ou **514 841-2200** ou **1 800 363-0401** (option 1)

** Prenez note que le soutien technique n'est disponible qu'aux heures ouvrables de la SODEC soit de 9 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.*



Présentation d'une demande (suite)

Étapes pour le dépôt d'une demande

1. Créer un compte client sur SOD@ccès
2. *Remplir le formulaire de demande (en ligne sur SOD@ccès)
3. *Remplir le document « Plan d'action » (gabarit à télécharger à partir du site de la SODEC)
4. *Fournir un portfolio (catalogue des réalisations)
5. Autres documents pertinents
6. *États financiers (deux dernières années) – exigences et conformité
7. *Information sur l'actionnariat (gabarit à télécharger à partir du site de la SODEC)
8. Dossier maître

Information sur le programme et sur la présentation de votre demande : numerique@sodec.gouv.qc.ca

MERCI DE VOTRE ATTENTION

BRILLER ICI
COMME AILLEURS

SODEC
Québec 